

***Information par tout moyen à diffuser sur le site internet de CYBELE AM***

**AVIS D'INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DES FCP  
GERES PAR CYBELE ASSET MANAGEMENT**

CYBELE ASSET MANAGEMENT informe les porteurs de parts de la modification qui va être opérée sur les prospectus des Fonds Communs de Placement dont elle assure la gestion :

Dénomination des FCP	Code(s) ISIN
<b>BELLATRIX</b>	<b>Part C : FR0000937435 Part D : FR0000945891 Part I : FR0013256146</b>
<b>BETELGEUSE</b>	<b>FR0000298721</b>
<b>SIRIUS</b>	<b>Part P : FR0000297632 Part I: FR001400YA38</b>

La rubrique du prospectus relative aux frais facturés à l'OPCVM précise désormais que des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers peuvent être facturés à ces FCP, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Les frais de recherche rémunèrent les fournisseurs de recherche utilisée dans le cadre de la gestion financière des OPC.

Cette évolution est sans impact sur le profil de rendement/risque de votre investissement et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Cette modification, qui ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers, entre en vigueur à compter du **31-29 décembre 2025**.

Les documents réglementaires de ces FCP sont disponibles, sur simple demande auprès de la société de gestion : CYBELE ASSET MANAGEMENT, 31 place de la Madeleine 7 avenue des Champs Elysées - 75008 Paris, et sur son site internet <https://www.cybele-am.com/>.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) et du prospectus de votre OPCVM.

D'une manière générale, il est recommandé aux porteurs de l'OPCVM de prendre régulièrement contact avec leur conseiller habituel sur leurs placements. Il se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin.